



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## véhicules 4 4

Question écrite n° 11822

### Texte de la question

M. Henri de Gastines expose à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie que son attention a été attirée sur le cas de plusieurs personnes qui se sont rendues acquéreurs de véhicules 4 4 tous terrains de marque ARO importés de Roumanie, dont des organes de sécurité essentiels tels que les rotules de suspension avant se sont brisées en cours de conduite sans raison apparente après quelques mois d'utilisation. Malgré cela, il semble que ces modèles continuent à être importés sans autre précaution. Il lui demande s'il ne lui apparaît pas indispensable de renforcer les conditions d'agrément technique préalables à l'autorisation d'importation afin d'assurer la sécurité des acquéreurs et utilisateurs de ces matériels.

### Texte de la réponse

Les véhicules ARO sont réceptionnés par type en France et font l'objet d'une vérification de conformité à la réglementation technique de sécurité et de protection de l'environnement. Celle-ci ne contient aucune disposition spécifique sur les rotules de direction, dans la mesure où cet équipement n'est pas normalement susceptible de poser de problème. Cependant, les dispositions générales de la réglementation permettent de vérifier, en cas de besoin, que les organes contribuant à la sécurité sont conçus et fabriqués pour résister aux sollicitations prévisibles de la circulation. Une étude vient d'être réalisée par l'école des mines de Douai sur la rupture des rotules de direction des véhicules ARO. Ce document a été transmis au centre national de réception des véhicules en lui demandant d'examiner les données fournies par cette étude à la lumière des explications du constructeur et des textes réglementaires. Le centre national de réception doit me faire parvenir rapidement des propositions quant au traitement de cette affaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Henri de Gastines](#)

**Circonscription :** Mayenne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11822

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 9 novembre 1998

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1557

**Réponse publiée le :** 16 novembre 1998, page 6291